

ARRETE N° 2017/367

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE

A MONSIEUR DANIEL TUAL EN SA QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Vu les articles L 2122-18, L 2122-20 du code général des collectivités locales,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les conseillers municipaux délégués ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire de JUVIGNAC donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions et de signature à Monsieur Daniel TUAL en sa qualité de conseiller municipal délégué, pour :

- ✓ **Schéma directeur de vidéoprotection**
- ✓ **Politique de sécurité des installations communales**
- ✓ **Plan général de circulation**
- ✓ **Action de prévention routière**
- ✓ **Aire d'accueil des gens du voyage**
- ✓ **Police de la circulation (stationnement, parking)**
- ✓ **Sécurité routière**
 - Actions de prévention en milieu scolaire
 - Actions de prévention sur le territoire communal

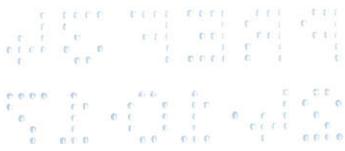
En cas d'empêchement ou d'absence, Monsieur Daniel TUAL sera remplacé par l'adjoint délégué suivant conformément à l'ordre du tableau du conseil municipal.

Article 2 :

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet dès sa notification à la Préfecture. Elle prendra fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leur fonction et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2014.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :



- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé
- Transmis au contrôle de légalité
- Transmis au Procureur de la République
- Transmis au Receveur Municipal

Fait à Juvignac, le 20 octobre 2017

Signature de l'intéressé

Le Maire



Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 24 octobre 2017
Publication le 25 octobre 2017
Et notification le